

Compte-rendu

CAP Locales

Listes d'Aptitude 2016

du 3 novembre 2015



SECTION

DSFIPE et TAF

CAPL Liste d'Aptitude de C en B 2016

Les élus **FO-DGFIP** ont lu en séance une déclaration liminaire ([en ligne sur le site FO DSFIPE et TAF](#)) qui rappelle leurs positions vis-à-vis de la liste d'aptitude (LA).

Ensuite, ils n'ont pu que déplorer le nombre de candidats en forte baisse :

15 candidats seulement pour 2016 ! L'obligation de participer au mouvement de mutation **sans garantie de revenir dans son département n'y est évidemment pas pour rien...**

Quant aux possibilités de promotion pour cette année, elles sont réduites à peau de chagrin :

2 seulement pour la liste de C en B (et - de 1 pour la liste de B en A).

Année	Candidats à la LA	Candidats classés « Excellent »	Promus
2016	15 (5 TAF - 10 DSFIPE)	2	À venir
2015	28	4	3
2014	28	6	3

Le projet présenté par la direction locale comportait, avant les débats, 2 dossiers classés « Excellent », 3 dossiers classés « Très bon » et les 9 autres « A revoir ». Les 2 dossiers proposés « Excellent » et les 3 « Très bon » ne faisaient pas débat compte tenu de leur qualité. Par contre, les élus **FO**, comme indiqué dans leur déclaration liminaire, ont défendu la position selon laquelle la CAP locale devait classer plus de dossiers en « très bon ». En effet, il est très « démotivant » pour des collègues d'être très bien évalués et de voir leurs dossiers classés « A revoir ». Nous avons donc expliqué qu'en acceptant d'élargir la liste des agents classés « Très bon » la Direction locale donnerait plus d'espoir et davantage de visibilité aux personnes concernées.

Suite à nos interventions, la direction locale a accepté de classer 2 dossiers supplémentaires en « très bon ».

Bon à savoir : la Direction n'établit pas de classement à l'intérieur des dossiers « Très bon ».

VOTE	POUR	ABSTENTION
	FO (2) Représentant tiré au sort (1)	CGT (2)

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir des explications concernant votre dossier. Nous vous encourageons à être très vigilants lors de votre prochain entretien professionnel d'évaluation. Nous serons à votre disposition si vous souhaitez faire un recours sur votre appréciation et/ou la valeur professionnelle.

Les élus en CAPL n°2

J. BILLY (titulaire) - P. DAUDIN (suppléante) - B.LAGARDE (titulaire) - S. MARIONNEAU (suppléante)

CAPL Liste d'Aptitude de B en A 2016

Il y avait 15 candidats seulement (8 TAF et 7 DSFIPE) sur 103 éligibles.

Les élus **FO-DGFIP** se sont prononcés favorablement sur le dossier proposé comme « Excellent » compte-tenu de sa qualité. Malheureusement la "potentialité" pour 2016 de notre direction est de 0, cette personne risque donc de ne pas être promue .

Il semble d'ailleurs qu'à l'avenir, compte tenu à la fois de la baisse du nombre potentialité (concurrence du concours et examen pro) et de la baisse de notre effectif (merci les fermetures de TAF), le rythme des promotions par cette voie ne soit plus que d'un candidat retenu tous les 2 ans à la DSFIPE.

Comme pour la CAPL n° 2 (LA de C en B), les élus **FO-DGFIP** ont argumenté pour faire remonter des dossiers classés « à revoir » vers "Très bon". En effet, il est particulièrement démotivant que de très bons dossiers soient pendant de plusieurs années classés "A revoir" avec le côté vexatoire de ce vocabulaire.

Ce classement, très démotivant pour la LA (certains collègues de la DSFIPE ont renoncé à leurs candidatures), peut même être démotivant au quotidien. Il est ressenti parfois comme un manque de reconnaissance pour des personnes qui prennent des responsabilités qui sont peu reconnues (le bonus à l'évaluation et encore pas toujours... et une LA très éventuelle).

De son côté, la Direction oppose que trop de "Très bon" limiterait ses choix pour l'avenir. **C'est faux puisqu'il n'y a pas de classement dans les "Très bon"** donc la liberté reste totale pour choisir un prochain dossier « Excellent ». D'autre part, beaucoup des « Très bon » auront quitté la DSFIPE dans 2 ans (notamment des agents des TAF) mais ils repartiraient au moins avec cette reconnaissance .

Enfin, l'administration a accepté notre proposition de classer 1 dossier supplémentaire en « Très bon » en plus des 2 candidats qu'elle avait déjà proposés.

Les élus en CAPL n°1

J-L CATHELOT (titulaire) - M. MOITROUX (suppléante)

BULLETIN D'ADHESION

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière de la DGFIP

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Fait à

Le



(Signature)